

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 09371
Numéro SIREN : 802 741 678
Nom ou dénomination : Home Network SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2018 sous le numéro de dépôt 23976

HOME NETWORK SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 66-72 Rue Marceau, 93100 MONTREUIL
802 741 678 RCS BOBIGNY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trois avril,
A 11 heures,

Les associés de la société **HOME NETWORK SAS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 28 rue Bayard à PARIS (75008), sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Jean-Philippe BOURREAU**, Président de la Société **JIBEBE**, Présidente de la société **HOME & FURNITURES**, Présidente de la Société.

Monsieur **Olivier BOURREAU** est désigné comme secrétaire.

Monsieur **Serge GUILLOT** et la société **EXELMANS AUDIT ET CONSEIL**, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 000 actions sur les 100 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement du co-commissaire aux comptes suppléant devenu titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que par suite au décès de Monsieur **Olivier BIETRIX**, co-commissaire aux comptes titulaire, Monsieur **Serge GUILLOT**, co-commissaire aux comptes suppléant, est devenu titulaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.

En conséquence, elle nomme en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société **F.B.A. Caelis Audit, domiciliée 1 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

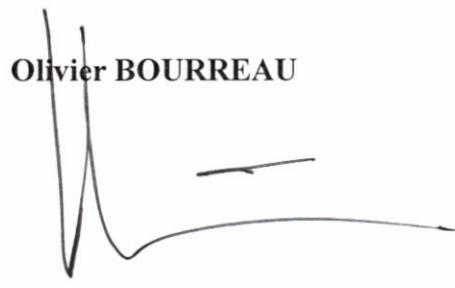
Le Président

Jean-Philippe BOURREAU
représentant la **SAS JIPEPE**
Présidente de **HOME & FURNITURES**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Bourreau', written over the printed name.

Le secrétaire

Olivier BOURREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Bourreau', written over the printed name.